

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre le 25 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Etaient présents : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, Grux et Nef, et Mmes Lapeyrère, Mascarenc, Pérès et Petit

Procurations : MM. Bourdieu (procuration à M. Agras) et M. Knepper (procuration à M. Nef)

Excusés : M. De Prada

Absents : Mmes Kauffmann et Maurens et M. Espiet

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28/10/2024

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2024 : sans objet.

Approbation unanime

2 – SALLE DE SPORTS : DETR 2025 et plan de financement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'actuellement il ne possède pas tous les éléments permettant d'établir un plan de financement prévisionnel. Sa prochaine rencontre avec les services préfectoraux vont lui permettre d'affiner ce plan de financement. Ainsi l'adoption du plan de financement de la salle de sports et la demande de subventions seront mises à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du mois de décembre 2024.

Approbation unanime

3 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de budget 2025 de la commune ne sera pas adopté avant le 31 décembre 2024. Il est souhaitable avant même que le budget 2025 de la commune ne soit adopté, que des engagements puissent être effectués concernant des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2024 de la commune ;

- Autorise pour le budget de la commune l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 468 970.06 € correspondant à 25% des crédits inscrits au budget 2024 hors remboursement de la dette ;
- Précise que les crédits ouverts par la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune, lors de son adoption ;
- Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
 - Etudes : 20 000 € (article 203)
 - Acquisition terrains : 70 000 € (article 2111)
 - Voirie : 50 000 € (article 2151) + acquisitions : 10 000 € (article 2158)
 - Travaux : 200 000 € (article 231)

Approbation unanime

4 – EPFO CONVENTION OPERATIONNELLE « ENTREE DE VILLAGE ET ANCIEN FOIRAIL » : AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention opérationnelle « entrée de village et ancien foirail » a été signée le 28/03/2024 avec l'EPFO et GACG.

Afin de pouvoir procéder aux travaux de proto-aménagement sur le secteur de l'ancien foirail et engager les acquisitions foncières sur le secteur de l'entrée de ville, il est nécessaire d'ajuster l'engagement financier disponible à hauteur de 550 000 € au lieu de 350 000 €.

Approbation unanime

5 -QUESTIONS DIVERSES

- Ressources humaines : M. le Maire informe l'assemblée du recrutement de Mme Fabienne CHARLES en remplacement de Mme Anne CASTERAN (en congé de maladie) du 26 novembre au 9 décembre 2024 ;
- GACG et PLUi : M. le Maire donne lecture du contrat pour un PLUi de projet : accord unanime ;
- Immobilier : M. le Maire informe l'assemblée de l'intention des locataires du logement de La Poste d'acquérir un logement comme celui qu'ils occupent. Avis favorable à la vente éventuelle du bâtiment de La Poste ;
- Vidéo protection : M. le Maire rend compte de son récent entretien avec le référent sûreté de la gendarmerie départementale sur le sujet. Une rencontre formelle sera organisée prochainement pour définir le projet d'acquisition de caméras et le mode de financement : accord unanime ;
- Prochaine réunion du conseil municipal : le 9 ou 16 décembre ;
- GACG : Mme Mascarenc donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de la commission des finances ;
- Finances : M. le Maire donne lecture du courriel de Mme la directrice de l'école de Castéra-Verduzan demandant une subvention pour le voyage scolaire en juin 2025. M. le Maire va lui demander davantage de précisions sur ce projet afin de pouvoir soumettre la demande de subvention aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.

Affiché le 26 novembre 2024

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Pierre AGRAS, adjoint